

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2332

30 septembre 2011

### SOMMAIRE

AIP S.A. ....	111908	Ockham Capital Partners S.A. ....	111891
ASSETS Generation Fund UI ....	111892	Orocash Capital S.A. ....	111909
Berenberg Funds V ....	111908	PAI ....	111907
Berenberg Secundus Aktien Fonds ....	111894	Parker Hannifin Outbound S.à r.l. ....	111892
Cash Plus ....	111908	PayPal 2 S.à r.l. ....	111909
Cash Plus ....	111907	PayPal (Europe) S.à r.l. ....	111908
Codilink S.à r.l. ....	111894	Romulus Core ....	111890
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 6 S.à r.l. ....	111910	Sanlois s.à.r.l. ....	111922
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 8 S.à r.l. ....	111923	Schiller & Kaufmann S.A. ....	111923
Glenn Arrow Wood S.à r.l. ....	111910	SistemApsys S.à r.l. ....	111922
Imazur S.A. ....	111910	SistemApsys S.à r.l. ....	111922
International Business Services & Partners S.A. ....	111910	Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A. .....	111921
International Business Services & Partners S.A. ....	111910	Société Financière d'Investissement ....	111922
Investrand Investments II S.à r.l. ....	111909	Société Royale d'Investissement S.A. ....	111922
Investrand Investments I S.à r.l. ....	111909	Sural Europe S.A. ....	111922
KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à.r.l. ....	111934	Talos International S.A. ....	111936
KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à.r.l. ....	111935	TC-Fonds ....	111909
KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l. ....	111935	Theta Global Fund Universal ....	111891
KANDAHAR (Springfield) S.à r.l. ....	111936	TR International Holdings S.à r.l. ....	111893
Keran S.A. SPF ....	111934	Triton Holding S.A. ....	111936
KI-Hydro S.A. ....	111908	UniGarant: Commodities (2017) ....	111894
Kolff Investments II S.à r.l. ....	111934	UniGarant: Commodities (2017) ....	111893
Kolff Investments I S.à r.l. ....	111934	UniGarant: Commodities (2017) II ....	111893
Krateos S.A. ....	111935	UniGarant: Commodities (2017) II ....	111893
Krotz S.A. ....	111935	UniGarant: Commodities (2017) III ....	111892
Laduco ....	111893	UniGarant: Commodities (2017) III ....	111892
Net Equity S.A. ....	111890	UniGarant: Commodities (2017) IV ....	111891
Nettetal S.à r.l. ....	111894	UniGarant: Commodities (2017) IV ....	111891
		UniGarantPlus: Commodities: (2012) ...	111890
		UniGarantPlus: Commodities: (2012) ...	111890
		UniGarantPlus: Reits (2012) ....	111907
		UniGarantPlus: Reits (2012) ....	111907
		Zoom Investissements S.A. ....	111936

**UniGarantPlus: Commodities: (2012), Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114196/10.

(110131136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**UniGarantPlus: Commodities: (2012), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114197/10.

(110131137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Net Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.638.

*Extrait des résolutions prises lors  
de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2011*

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas Kruchten, survenu le 12 septembre 2010.

M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu administrateur et administrateur-délégué de la société. Ses mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

M. René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg et M. Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, ayant tous deux leur adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

SERVER GROUP EUROPE S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.574 a été réélue commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011112500/21.

(110128911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Romulus Core, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Romulus Core, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011131675/12.

(110151775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017) IV, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114198/10.

(110131138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017) IV, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114199/10.

(110131139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Ockham Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 151.282.

*Extrait des résolutions prises lors  
de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 juillet 2011*

Monsieur Sante Jannoni, né le 25 mai 1964 à Milan, demeurant 27, bd Dr. Charles Marx à L-2130 Luxembourg, est nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Monsieur Marco Petronio, né le 4 juin 1974 à Milan, demeurant 23, rue Marguerite de Brabant à L-1254 Luxembourg, est nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Monsieur Angelo Manca, né le 20 janvier 1976 à Turin, demeurant 62d, Nevern Square à SW5 9PN Londres, Royaume-Uni, est nommé administrateur et Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de l'année 2012.

La société Audit & Compliance S.A. avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au RCS Luxembourg B 115.834, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour OCKHAM CAPITAL PARTNERS S.A.

FIDECO LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011112506/21.

(110128724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Theta Global Fund Universal, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Theta Global Fund Universal, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011131676/12.

(110151776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017) III, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114200/10.

(110131140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017) III, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114201/10.

(110131141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.477.

Il est attesté par les présentes que suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2011, relation: LAC/2011/25897, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 13 juillet 2011, dépôt L110110492,

portant sur l'apport par la société PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) PROPERTIES LIMITED, avec siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, de la totalité des parts sociales (i.e.: 12.502) qu'elle détenait dans la Société à la société PARKER HANNIFIN BERMUDA LUXEMBOURG S.C.S., une société en commandite simple, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, (RCS Luxembourg B 113.245),

cette dernière est devenue associée unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 août 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011112518/21.

(110129042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**ASSETS Generation Fund UI, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds ASSETS Generation Fund UI, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011131677/12.

(110151777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017) II, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114202/10.

(110131142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017) II, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114203/10.

(110131143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

EXTRAIT

Par lettre en date du 25 août 2011 Monsieur Gregor D. Dalrymple a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 31 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TR International Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2011126091/12.

(110145104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Laduco, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.440.

Constituée le 19 décembre 1989 par-devant le notaire Maître Francis KESSELER, de résidence à Luxembourg Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LADUCO S.A.H.*

Référence de publication: 2011112461/11.

(110128897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017), Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114204/10.

(110131144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**UniGarant: Commodities (2017), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114205/10.

(110131145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Berenberg Secundus Aktien Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Berenberg Secundus Aktien Fonds, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011131678/12.

(110151778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Nettetal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011112496/11.

(110129219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Codilink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.883.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of the month of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Codilink S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 160.883, incorporated by deed of the undersigned notary, dated 11 May 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting was presided by Me Karl PARDAENS, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Me Cécile BURC, maître en droit residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders and subscribers represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of twenty thousand (20,000) shares in issue, all the shares were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. This meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

### Agenda

1. Amendment of the par value of the shares from one Euro (€1) each to ten Euro cents (€0.1) each so that the share capital of the Company which is currently represented by twenty thousand shares (20,000) be now represented by two hundred thousand shares (200,000) of ten Euro cents (€0.1) each;

2. Creation of ten (10) classes of shares, namely Class A,B,C,D,E,F,G,H, I and J shares, each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles under item (6), decision that Class A,B,C,D,E,F,G,H, I and J are related to the Company's investment by way of shares, loans or any other instruments, convertible or no;

3. Reclassification of the existing shares into twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, twenty thousand (20,000) Class I Shares and twenty thousand (20,000) Class J Shares of ten Euro cents (€0.1) each;

4. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand (€20,000) to five hundred forty-seven thousand six hundred Euro (€547,600) by the creation and issue of five million two hundred seventy-six thousand (5,276,000) shares being five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class A Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class B Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class C Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class D Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class E Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class F Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class G Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class H Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class I Shares and five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class J Shares with a nominal value of ten Euro cents (€0.1) each, for a total subscription price of five hundred twenty seven thousand six hundred Euro (€527,600) (the "Subscription Price"); subscription to the new shares by the existing shareholders, as well as MidInvest and Apax Diamant FCPR (together the "Subscribers") in the proportions set out in the table below:

Classes of shares	Number of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by Apax Diamant FCPR	Number of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by MidInvest	Number /value of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by Apax France VIII-A FCPR	Number /value of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by Apax France VIII-B FCPR
A .....	6 000	440	310 696	210 464
B .....	6 000	440	310 696	210 464
C .....	6 000	440	310 696	210 464
D .....	6 000	440	310 696	210 464
E .....	6 000	440	310 696	210 464
F .....	6 000	440	310 696	210 464
G .....	6 000	440	310 696	210 464
H .....	6 000	440	310 696	210 464
I .....	6 000	440	310 696	210 464
J .....	6 000	440	310 696	210 464
Total number of subscribed shares .....	6 000	4 400	3 106 960	2 104 640
Total value (in €) .....	6 000	440	310 696	210 464

and payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash of an aggregate amount of five hundred twenty-seven thousand six hundred Euro (€527,600) by the Subscribers in the proportions set out in the above table; allocation of the total amount of five hundred twenty-seven thousand six hundred Euro (€527,600) to the share capital of the Company;

5. Amendment of the paragraph seven of the article 7 of the articles of incorporation as follows:

"Vis-à-vis third parties the Manager or two Managers (in the case of a board of Managers) have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the signature of the Manager or (in the case of a board of Managers) the joint signatures of any two Managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two of the Managers or by the board of Managers.";



6. Subject to approval of items 1 to 5 above, consequential amendment and full restatement of the articles of association of the Company, and in particular article 5 which shall now read as follows

“The issued share capital of the Company is set at five hundred forty-seven thousand six hundred Euro (€547,600), divided into five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class A Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class B Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class C Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class D Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class E Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class F Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class G Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class H Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class I Shares and five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class J Shares of ten Euro cents (€0.1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted by unanimous decisions hereafter:

*First resolution*

It is unanimously resolved to amend the nominal value of the shares of the Company from one Euro (€1) each to ten Euro cents each (€0.1) so that the share capital of the Company which is currently represented by twenty thousand shares (20,000) be now represented by two hundred thousand shares (200,000) of ten Euro cents (€0.1) each.

*Second resolution*

It is unanimously resolved to create ten classes of shares, being Class A,B,C,D,E,F,G,H, I and J Shares and to determine the rights and obligations of the newly created Class A,B,C,D,E,F,G,H, I and J Shares, as set out in the amended articles 9, 13 and 14.

*Third resolution*

It is unanimously resolved to reclassify the two hundred thousand (200,000) existing shares of the Company of ten Euro cents (€0.1) each into twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, twenty thousand (20,000) Class I Shares and twenty thousand (20,000) Class J Shares of ten Euro cents (€0.1) each, held as set forth in the table below:

Classes of shares	Number of shares (nominal value €0.1 each) held by Apax France VIII-A FCPR	Number of shares (nominal value €0.1 each) held by Apax France VIII-B FCPR
A .....	14 000	6 000
B .....	14 000	6 000
C .....	14 000	6 000
D .....	14 000	6 000
E .....	14 000	6 000
F .....	14 000	6 000
G .....	14 000	6 000
H .....	14 000	6 000
I .....	14 000	6 000
J .....	14 000	6 000
Total number of shares held .....	<u>140 000</u>	<u>60 000</u>
Total value (in €) .....	14 000	6 000

*Fourth resolution*

It is unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand (€20,000) to five hundred forty-seven thousand six hundred Euro (€547,600) by the creation and issue of five million two hundred seventy-six thousand (5,276,000) shares being five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class A Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class B Shares, five hundred twenty



seven thousand six hundred (527,600) Class C Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class D Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class E Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class F Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class G Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class H Shares, five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class I Shares and five hundred twenty seven thousand six hundred (527,600) Class J Shares with a nominal value of ten Euro cents (€0.1) each for a total subscription price of five hundred twenty-seven thousand six hundred (€527,600) (the "Subscription Price")

Thereupon, the five million two hundred seventy-six thousand (5,276,000) new shares have been subscribed by:

1) Apax France VIII-A, a French fonds commun de placement à risques, provided for under Article L-214-20 et seq. of the French Monetary and Financial Code, managed by Apax Partners MidMarket, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France, here represented by Karl Pardaens pursuant to a proxy dated 27 June 2011 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith); and

2) Apax France VIII-B a French fonds commun de placement à risques, provided for under Article L-214-20 et seq. of the French Monetary and Financial Code, Apax Partners MidMarket, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France, here represented by Karl Pardaens, pursuant to a proxy dated 27 June 2011 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith), as existing shareholders and by:

3) Apax Diamant, a French fonds commun de placement à risques, provided for under Article L-214-20 et seq. of the French Monetary and Financial Code managed and acting by Apax Partners S.A., here represented by Karl Pardaens, pursuant to a proxy dated 27 June 2011 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith); and

4) MidInvest, société civile, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France and registered with the register of commerce and companies of Paris under number 529 678 518, acting by its manager Apax Partners MidMarket, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France here represented by Karl Pardaens, pursuant to a proxy dated 27 June 2011 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith)

who have been both agreed as new shareholders of the Company, in the proportions set out in the table below:

Classes of shares	Number of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by Apax Diamant FCPR	Number of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by MidInvest	Number /value of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by Apax France VIII-A FCPR	Number /value of shares (nominal value €0.1 each) subscribed by Apax France VIII-B FCPR
A	6 000	440	310 696	210 464
B	6 000	440	310 696	210 464
C	6 000	440	310 696	210 464
D	6 000	440	310 696	210 464
E	6 000	440	310 696	210 464
F	6 000	440	310 696	210 464
G	6 000	440	310 696	210 464
H	6 000	440	310 696	210 464
I	6 000	440	310 696	210 464
J	6 000	440	310 696	210 464
Total number of subscribed shares	6 000	4 400	3 106 960	2 104 640
Total value (in €)	6 000	440	310 696	210 464

The total Subscription Price of the new shares has been fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of five hundred twenty-seven thousand six hundred Euro (€527,600), which is fully allocated to the share capital of the Company.

Proof of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

Thereupon the meeting acknowledged and approved that the new shareholders of the Company pursuant to the above subscription are inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate to the meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared itself themselves duly informed thereof.

*Fifth resolution*

It is unanimously resolved to correct an inconsistency in the penultimate paragraph of article 7 of the Company's articles of incorporation, so that it would now read as follows:

"Vis-à-vis third parties the Manager or two Managers (in the case of a board of Managers) have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the signature of the Manager or (in the case of a board of Managers) the joint signatures of any two Managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone two of the Managers or the board of Managers."

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, it is unanimously resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company (and in particular Article 5 as a consequence of the first, second, third and fourth resolutions above; Article 7 as a result of the fifth resolution above, Articles 9, 13 and 14 as a result of the second resolution above), so that they will now read as follows:

**Art. 1. Denomination.** There exists a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Codilink S.à r.l." The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at five hundred forty-seven thousand six hundred Euro (€547,600), divided into five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class A Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class B Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class C Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class D Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class E Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class F Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class G Shares, five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class H Shares; five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class I Shares and five hundred forty-seven thousand six hundred (547,600) Class J Shares of ten Euro cents (€0.1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. The board of managers may validly deliberate if at least a majority of its members are present or represented.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Vis-à-vis third parties the Manager or two Managers (in the case of a board of Managers) have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the signature of the Manager or (in the case of a board of Managers) the joint signatures of any two Managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two of the Managers or the board of Managers.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the signatory powers of each class of managers will be determined by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Liability of the managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. All shares in issue (regardless of class or category) shall vote as a single class. Each Shareholder may take part in general meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Company shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 15 May at 10.00 am of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Each share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as further specified hereafter. All the income available for distribution in the Company, at the time a decision to make a distribution is validly taken in accordance with the Law and these articles of association shall be allocated as follows:

First to the holders of Class J Shares, or if such Class J Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of any previous distribution, to the holders of the next Class of Shares in the reverse alphabetical order, being Class I Shares; and, if such next Class of Shares has been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of any previous distribution, to the next Class of Shares in the reverse alphabetical order, being Class H Shares and so forth until Class A Shares; it being understood that, in each relevant Class, Shares shall rank *pari passu* for distribution rights and distributions shall be made among the shareholders *pro rata* to their shareholding in the relevant Class of Shares.

**Art. 14. Dissolution, Liquidation.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Upon liquidation of the Company, the liquidation proceeds in the case of Classes shall be determined as follows:

First, all debts and liabilities of the Company shall be paid. Debts and liabilities shall be attributed rateably among all Shares in issue.

Liquidation proceeds shall be distributed as follows:

First to the holders of Class J Shares, or if such Class J Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of any previous distribution, to the holders of the next Class of Shares in the reverse alphabetical order, being Class I Shares; and, if such next Class of Shares has been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of any previous distribution, to the next Class of Shares in the reverse alphabetical order, being Class H Shares and so forth until Class A Shares; it being understood that, in each relevant Class, Shares shall rank *pari passu* as to their right to payment of the liquidation proceeds and distributions shall be made among the shareholders *pro rata* to their shareholding in the relevant Class of Shares.

**Art. 15. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 2.300,-EUR.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Codilink S. à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.883, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 11 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été présidée par Me Karl PARDAENS, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et a été élue comme scrutateur Me Cécile BURC, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés et souscripteurs représentés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle une fois signée par leurs mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que la totalité des vingt-mille (20.000) parts sociales existantes sont représentées à l'assemblée.

III. L'ensemble des associés représentés déclarent avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée et déclarent renoncer à leur droit à convocation de sorte que la présente assemblée est apte à décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée étant valablement constituée, elle est en mesure de décider sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de un Euro (1€) chacune à dix cents d'Euro (0,10€) chacune, de sorte que le capital social de la Société, actuellement représenté par vingt mille (20.000) parts sociales soit désormais représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales de dix cents d'Euro (0.10€) chacune;

2. Création de dix (10) classes de parts sociales, soit les parts sociales de Classes A,B,C,D,E,F,G,H,I et J, chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus comme prévu au point (6); décision de lier les Classes A,B,C,D,E,F,G,H,I et J à l'investissement de la Société sous forme de parts sociales ou actions, prêts ou autres instruments, convertibles ou non;

3. Reclassification des parts sociales existantes en vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe D; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe F; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I et vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de dix cents d'Euro (0.10€) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (20.000€) à cinq cent quarante-sept mille six cents Euros (547.600€) par la création et l'émission de cinq millions deux cent soixante-seize mille (5.276.000) parts sociales; soit cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe A; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe B; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe C; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe D; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe E; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe F; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe G; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe H; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe I et cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de dix cents d'Euro (0.10€) chacune; pour un prix de souscription total de cinq cent vingt-sept mille six cents Euros (527.600€) (le «Prix de Souscription»); souscription des nouvelles parts sociales par les associés existants ainsi que par MidInvest et Apax Diamant FCPR (ensemble les «Souscripteurs») dans les proportions ci-dessous:

Classes de Parts Sociales	Nombre de parts sociales (valeur 0.10€) souscrites par Apax Diamant FCPR	Nombre de parts sociales (valeur 0.10€) souscrites par MidInvest	Nombre de parts sociales (valeur 0.10€) souscrites par Apax France VIII-A FCPR	Nombre de parts sociales (valeur 0.10€) souscrites par Apax France VIII-B FCPR
A .....	6 000	440	310 696	210 464
B .....	6 000	440	310 696	210 464
C .....	6 000	440	310 696	210 464
D .....	6 000	440	310 696	210 464
E .....	6 000	440	310 696	210 464
F .....	6 000	440	310 696	210 464



G .....	6 000	440	310 696	210 464
H .....	6 000	440	310 696	210 464
I .....	6 000	440	310 696	210 464
J .....	6 000	440	310 696	210 464
Nombre total de parts sociales souscrites .....	6 0000	4 400	3 106 960	2 104 640
Valeur Totale (en €) .....	6 000	440	310 696	210 464

et paiement du Prix de Souscription au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent vingt sept mille six cents Euros (527.600€) par les Souscripteurs dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessus; allocation de la totalité du montant de cinq cent vingt sept mille six cents Euros (527.600€) au capital social de la Société;

5. Modification du paragraphe 7 de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le gérant ou deux des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature d'un gérant ou (au cas où il y aurait un conseil de gérance) la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux gérants ou par le conseil de gérance.»

6. Sous réserve de l'approbation des points 1 à 5 ci-dessus, amendement subséquent et refonte totale des statuts de la Société et en particulier de l'article 5 qui aura la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent quarante-sept mille six cents Euros (547.600€) divisé en cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe A; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe B; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe C; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe D; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe E; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe F; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe G; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe H; cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe I et cinq cent vingt-sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de dix cents d'Euro (0.10€) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Ceci ayant été approuvé par l'assemblée générale des associés, il les résolutions ci-après ont été adoptées par décision unanime des associés:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier la valeur nominale des parts sociales de un Euro (1€) chacune à dix cents d'Euro (0,10€) chacune, de sorte que le capital social de la Société, actuellement représenté par vingt mille (20.000) parts sociales soit désormais représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales de dix cents d'Euro (0.10€) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de créer dix (10) classes de parts sociales et de déterminer les droits et obligations de ces nouvelles Parts Sociales de Classes A,B,C,D,E,F,G,H,I et J, tel que prévu aux articles 9, 13 et 14 modifiés des statuts.

*Third resolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reclassifier les parts sociales existantes en vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe D; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe F; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H; vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I et vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de dix cents d'Euro (0.10€) chacune, détenues comme indiqué ci-dessous:

Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales (valeur nominal 0.10 <sup>e</sup> chacune) détenues par Apax France VIII-A FCPR	Nombre de parts sociales (valeur nominale 0.10 <sup>e</sup> chacune) détenues par Apax France VIII-B FCPR
A .....	14 000	6 000
B .....	14 000	6 000
C .....	14 000	6 000
D .....	14 000	6 000
E .....	14 000	6 000
F .....	14 000	6 000

G .....	14 000	6 000
H .....	14 000	6 000
I .....	14 000	6 000
J .....	14 000	6 000
Nombre total de parts sociales détenues .....	140 000	60 000
Valeur totale (en €) .....	14 000	6 000

#### Quatrième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (20.000€) à cinq cent quarante sept mille six cents Euros (547.600€) par la création et l'émission de cinq millions deux cent soixante seize mille (5.276.000) parts sociales; soit cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe A; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe B; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe C; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe D; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe E; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe F; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe G; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe H; cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe I et cinq cent vingt sept mille six cents (527.600) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de dix cents d'Euro (0.10€) chacune; pour un prix de souscription total de cinq cent vingt sept mille six cents Euros (527.600€) (le «Prix de Souscription»).

Sur base de ce qui précède, les cinq millions deux cent soixante seize mille (5.276.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par:

1) Apax France VIII-A, un fonds commun de placement à risques de droit français tel que prévu à l'Article L-214-20 et seq. du Code Monétaire et Financier, géré par Apax Partners MidMarket, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France, ici représenté par Karl Pardaens en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui); et

2) Apax France VIII-B, un fonds commun de placement à risques de droit français tel que prévu à l'Article L-214-20 et seq. du Code Monétaire et Financier, géré par Apax Partners MidMarket, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France, ici représenté par Karl Pardaens en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui),

En qualité d'associés existants de la Société et par:

3) Apax Diamant, fonds commun de placement à risques de droit français tel que prévu à l'Article L-214-20 et seq. du Code Monétaire et Financier, géré par et agissant par Apax Partners S.A., ici représenté par Karl Pardaens en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui); et

4) MidInvest, société civile, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 678 518, agissant par son gérant Apax Partners MidMarket, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France, ici représenté par Karl Pardaens en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui),

tous deux ayant été approuvés en tant que nouveaux associés de la Société;

dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales (valeur nominale 0.10€ chacune) souscrites par Apax Diamant FCPR	Nombre de parts sociales (valeur nominale 0.10€ chacune) souscrites par MidInvest	Nombre de parts sociales (valeur nominale 0.10€ chacune) souscrites par Apax France VIII-A FCPR	Nombre de parts sociales (valeur nominale 0.10€ chacune) souscrites par Apax France VIII-B FCPR
A .....	6 000	440	310 696	210 464
B .....	6 000	440	310 696	210 464
C .....	6 000	440	310 696	210 464
D .....	6 000	440	310 696	210 464
E .....	6 000	440	310 696	210 464
F .....	6 000	440	310 696	210 464
G .....	6 000	440	310 696	210 464
H .....	6 000	440	310 696	210 464
I .....	6 000	440	310 696	210 464
J .....	6 000	440	310 696	210 464



Nombre total de parts sociales souscrites . . . . .	6 0000	4 400	3 106 960	2 104 640
Valeur totale (en €) . . . . .	6 000	440	310 696	210 464

Le Prix de Souscription total des nouvelles parts sociales a été entièrement payé au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cinq cent vingt sept mille six cents Euros (527.600€), entièrement alloué au capital social de la Société.

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été présentée au notaire instrumentant.

L'assemblée pris acte et approuva le fait que les nouveaux associés de la Société ayant acquis cette qualité suite à la souscription ci-dessus sont inscrits sur la liste de présence de l'assemblée et peuvent à ce titre participer à l'assemblée et voter sur les points restants de l'ordre du jour, s'étant eux-mêmes déclaré dûment informés de son contenu.

*Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de rectifier une erreur matérielle dans le paragraphe 7 de l'article 7 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur ci-après:

«Le gérant ou deux des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature d'un gérant ou (au cas où il y aurait un conseil de gérance) la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux gérants ou par le conseil de gérance.»

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et de refondre entièrement les statuts de la Société (et en particulier l'Article 5 en conséquence des première, deuxième, troisième et quatrième résolutions ci-dessus; l'Article 7 en conséquence de la cinquième résolution ci-dessus; les Articles 9,13 et 14 en conséquence de la deuxième résolution ci-dessus), de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. «Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Codilink S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent quarante-sept mille six cents Euros (547.600 €) divisé en cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe A; cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe B; cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe C; cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe D; cinq cent quarante-sept mille six cents

(547.600) Parts Sociales de Classe E; cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe F; cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe G; cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe H; cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe I et cinq cent quarante-sept mille six cents (547.600) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de dix cents d'Euro (0.10€) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Le conseil de gérance peut valablement délibérer si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, étant les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification des gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Le gérant ou deux des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature d'un gérant ou (au cas où il y aurait un conseil de gérance) la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux gérants ou par le conseil de gérance.

Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (étant les gérants de classe A et les gérants de classe B), les pouvoirs de signature de chaque classe de gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Toute Part Sociale émise (quelque soit sa classe ou catégorie) est considérée pour les besoins du vote comme appartenant à une classe unique. Tout associé a le droit de prendre part aux assemblées générales ou aux résolutions écrites. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales de la Société (quelqu'en soit la classe ou la catégorie) qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 15 mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Chaque part sociale donne à son propriétaire un droit sur les profits et les actifs de la Société tel que précisé ci-après. Tout revenu disponible pour distribution par la Société au moment où la décision de distribution est valablement prise dans le respect de la Loi et des présents statuts sera allouée comme suit:

En premier lieu aux détenteurs de Parts Sociales de Classe J et, dans le cas où les Parts Sociales de Classe J auraient été annulées préalablement à la distribution considérée, suite à leur remboursement, leur rachat ou à tout autre fait, aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe précédente dans l'ordre alphabétique inversé, soit les détenteurs de Parts Sociales de Classe I; et, dans le cas où les Parts Sociales de Classe I auraient été annulées préalablement à la distribution considérée, suite à leur remboursement, leur rachat ou à tout autre fait, aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe précédente dans l'ordre alphabétique inversé, soit les détenteurs de Parts Sociales de Classe H; et ainsi de suite jusqu'aux Parts Sociales de Classe A; étant entendu que, dans chaque Classe considérée, les Parts Sociales sont traitées pari passu quant aux droits à distribution et les distributions seront faites au pro rata de la détention de chaque associé dans la Classe de Parts Sociales considérée.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lors de la liquidation de la Société, le bonus de liquidation dans le cas de Classes de Parts Sociales sera déterminé comme suit:

En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société. Les dettes et engagements de la Société seront répartis proportionnellement entre les Parts Sociales émises.

Par la suite, le bonus de liquidation sera distribué comme suit:

En premier lieu aux détenteurs de Parts Sociales de Classe J et, dans le cas où les Parts Sociales de Classe J auraient été annulées préalablement à la distribution considérée, suite à leur remboursement, leur rachat ou à tout autre fait, aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe précédente dans l'ordre alphabétique inversé, soit les détenteurs de Parts Sociales de Classe I; et, dans le cas où les Parts Sociales de Classe I auraient été annulées préalablement à la distribution considérée, suite à leur remboursement, leur rachat ou à tout autre fait, aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe précédente dans l'ordre alphabétique inversé, soit les détenteurs de Parts Sociales de Classe H; et ainsi de suite jusqu'aux Parts Sociales de Classe A; étant entendu que, dans chaque Classe considérée, les Parts Sociales sont traitées pari passu quant aux droits à paiement du boni de liquidation et les distributions seront faites au pro rata de la détention de chaque associé dans la Classe de Parts Sociales considérée.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 2.300,-EUR

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Karl PARDAENS, Cécile BURC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106042/718.

(110121281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

---

**UniGarantPlus: Reits (2012), Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114206/10.

(110131146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**UniGarantPlus: Reits (2012), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011114207/10.

(110131147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**PAI, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion entré en vigueur au 19 août 2011 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, août 2011.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011119948/10.

(110138011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Cash Plus, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion de CASH PLUS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011129704/10.

(110149394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Cash Plus, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion de CASH PLUS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011129705/10.

(110149395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Berenberg Funds V, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Berenberg Funds V, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011131679/12.

(110151779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112520/11.

(110128434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**AIP S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.272.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131827/10.

(110151651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**KI-Hydro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 141.254.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131893/10.

(110151652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**TC-Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds TC Fonds, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011131680/12.

(110151780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 458.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112522/11.

(110128430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Orocash Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.447.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112513/10.

(110128887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Investrand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Investrand Investments I*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011112404/11.

(110128701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Investrand Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Investrand Investments II*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011112405/11.

(110128702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Imazur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 101.495.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C,  
Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 mai 1989

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 27 juin 2011 au siège social, Emmanuel REVEILLAUD, née le 10 octobre 1971 à La Rochelle (France), avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Charles OSSOLA, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMAZUR S.A.*

Référence de publication: 2011112406/16.

(110129046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**I.B.S. & Partners, International Business Services & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 35.973.

—  
*Extrait de l'A.G. ordinaire du 8 juillet 2011*

L'assemblée générale décide de reconduire M. Thomas SCHÖNHERR, né le 17/11/1957 à Marktredwitz, dans son mandat d'administrateur jusqu'à la prochaine AGO de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112412/11.

(110129069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**International Business Services & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 35.973.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112413/10.

(110129077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Glenn Arrow Wood S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 146.550.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112376/9.

(110128426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 162.422.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:



Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 and with a share capital of EUR 12,500, represented by Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

### **Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

### **Chapter II. Share capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

### Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 5 June of each year, at 10 a.m.;

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *Transitory Provision*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- the following as B Managers:

- Mr. Frank Pletsch, born in Trier, Germany, on 15 July 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;



- Mrs. Marie-Jeanne Rasqui, born in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 August 1969, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- the following as A Manager:

- Mr. Douglas Quesnel, born in Montréal, Canada, on 13 May 1966, with professional address at 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2. Resolved that the registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 160.396,

représentée par Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.



Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles nor-

males, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 5 Juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

*Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces au nombre de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. La preuve de ce versement a été apporté au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

- en tant que Gérants de catégorie B:

- Mr. Frank Pletsch, né à Trier, Allemagne, le 15 juillet 1974, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mme Marie-Jeanne Rasqui, née à Ettelbruck, Luxembourg, le 23 août 1969, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- en tant que Gérant de catégorie A:

- M. Douglas Quesnel, né à Montréal, Canada, le 13 Mai 1966, ayant son adresse professionnelle à 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2) Fixation du siège social de la Société à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. FARALDO TALMON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32817. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106088/596.

(110121543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.888.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011112565/13.

(110128972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 135.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112563/9.

(110129024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 135.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112564/9.

(110129025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**SFI, Société Financière d'Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 141.534.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112566/9.

(110129026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Société Royale d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 104.424.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112567/10.

(110128824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Sural Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 42.385.

Les comptes annuels (consolidés) au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112569/11.

(110128908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Sanlois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 41.485.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112570/10.

(110128920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Schiller & Kaufmann S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 71.495.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 novembre 1999  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SCHILLER & KAUFFMANN S.A.*

Référence de publication: 2011112572/11.

(110128899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 162.439.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 and with a share capital of EUR 12,500, represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.



The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm

with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 5 June of each year, at 10 a.m.;

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

### *Transitory Provision*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- *the following as B Managers:*

- Mr. Frank Pletsch, born in Trier, Germany, on 15 July 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mrs. Marie-Jeanne Rasqui, born in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 August 1969, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- *the following as A Manager:*

- Mr. Douglas Quesnel, born in Montréal, Canada, on 13 May 1966, with professional address at 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2. Resolved that the registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze juillet,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 160.396,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.



Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.



### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

#### **Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.**

Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 5 Juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces au nombre de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. La preuve de ce versement a été apporté au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.400,-

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2011.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

- en tant que Gérants de catégorie B:

- Monsieur Frank Pletsch, né à Trier, Allemagne, le 15 juillet 1974, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Madame Marie-Jeanne Rasqui, née à Ettelbruck, Luxembourg, le 23 août 1969, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- en tant que Gérant de catégorie A:

- Monsieur Douglas Quesnel, né à Montréal, Canada, le 13 mai 1966, ayant son adresse professionnelle à 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2) Fixation du siège social de la Société à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. FARALDO TALMON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33216. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106089/596.

(110121995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

---

**Kolff Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.400.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kolff Investments I*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011112431/11.

(110128703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Kolff Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.407.

---

les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kolff Investments II*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011112432/11.

(110128704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

---

En date du 15 juillet 2011, M. Jorge Pérez Lozano, a démissionné de son poste de gérant de la société KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.A.R.L., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 120.697, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011112434/15.

(110128749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Keran S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.224.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011112441/10.

(110128626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.698.

En date du 15 juillet 2011, M. Jorge Pérez Lozano, a démissionné de son poste de gérant de la société KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.A.R.L., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 120.698, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011112435/15.

(110128745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Krateos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 121.995.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 04 août 2011.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011112447/11.

(110128446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Krotz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011112448/11.

(110128879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.198.

En date du 15 juillet 2011, M. Jorge Pérez Lozano, a démissionné de son poste de gérant de la société KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.A.R.L., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 128.198, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011112436/15.

(110128746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---



**KANDAHAR (Springfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.222.

En date du 15 juillet 2011, TMF CORPORATE SERVICES S.A., a démissionné de son poste de gérant de la société KANDAHAR (Springfield) S.à r.l., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 139.222, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011112437/15.

(110128747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Talos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.637.

Monsieur René MORIS, conseil fiscal, a démissionné le 15 juillet 2011 de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 15 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011112597/14.

(110128477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Triton Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 141.212.

BDO Tax & Accounting a décidé de dénoncer le siège avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011 de la société

TRITON HOLDING S.A., Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.212.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

BDO Tax &amp; Accounting

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011112607/13.

(110128640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Zoom Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011112655/11.

(110128882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.